



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

### 1 600 personnes hébergées la nuit du 25 février 2019

Enquête FLASH  
Hébergement  
d'urgence  
Programme 177  
Nuit du 25 au 26  
février 2019

Mission  
d'Appui  
Transversal  
et  
Territorial

Pôle  
Cohésion  
Sociale

Direction Régionale et  
Départementale  
de la jeunesse,  
des sports  
et de la cohésion  
sociale  
des Pays de la Loire et  
de la Loire-Atlantique

MAN - 9 rue René Viviani  
44262 NANTES Cedex 2

Données de cadrage de l'enquête FLASH						
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<i>NB: Période de vague de froid le soir de l'enquête</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>
<b>Taux de réponse</b>	<b>72%</b>	<b>73%</b>	<b>95%</b>	<b>86%</b>	<b>94%</b>	<b>79%*</b>
<b>Nombre de personnes hébergées (réelles dans l'enquête suite aux réponses)</b>	<b>637</b>	<b>220</b>	<b>224</b>	<b>343</b>	<b>176</b>	<b>1 600</b>
Dont nombre de personnes à l'hôtel	248	31	13	112	85	489
<i>Poids des personnes hébergées pour 10 000 hab</i>	<i>4,5</i>	<i>2,7</i>	<i>7,3</i>	<i>6,1</i>	<i>2,6</i>	<i>4,2*</i>
<i>Pour comparaison : Personnes hébergées en janvier 2018</i>	<i>522</i>	<i>182</i>	<i>101</i>	<i>357</i>	<i>206</i>	<i>1 368</i>

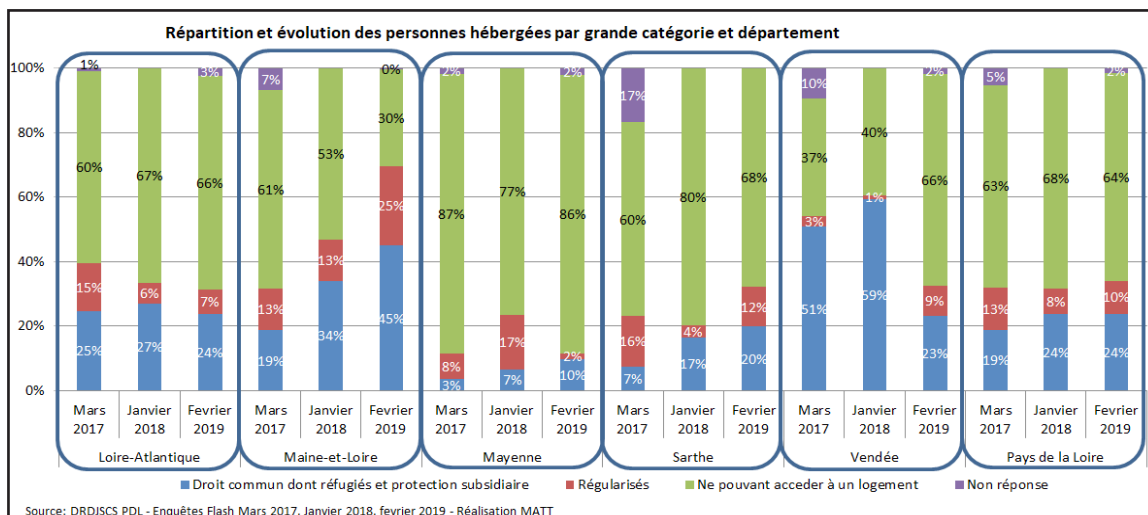
Source : DRDJSCS - Enquêtes FLASH janvier 2018 et février 2019 - Réalisation : DRDJSCS - MATT

Note de lecture : \* Dans la région des Pays de la Loire, la nuit du 25 au 26 février 2019, 4,9 personnes sont en hébergement d'urgence pour 10 000 habitants de la région  
\* Contenu des réponses collectées, l'enquête porte sur 1 553 places en 2019 en Pays de la Loire.

Le 25 février 2019, **1 961 places d'urgence sont ouvertes dans la région**. Sur ces places, 489 sont des places «hôtel», soit 25% des places, et 278 sont des places ouvertes temporairement (14%).

Au total **1 600 personnes sont hébergées le 25 février 2019**. 4 personnes sur 10 000 habitants sont hébergées en urgence dans la région Pays de la Loire et des écarts importants existent entre les départements allant de 2,6 pour 10 000 à 7,3.

### Poids important du public ne pouvant accéder à un logement\*



La majorité des personnes hébergées dans la région des Pays de la Loire lors des trois dernières enquêtes flash ne peuvent pas accéder à un logement\*. Ce taux (64% en 2019) a peu progressé depuis 2017 pour l'ensemble de la région.

La part des personnes hébergées de droit commun (qui comprend les réfugiés et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire) est stable également (24%). La proportion des personnes régularisées au sein des hébergés est de 10% en 2019.

#### Précaution de lecture:

**Sources** : Les données de l'enquête sont issues des déclarations faites par les personnes hébergées aux structures d'hébergement d'urgence. En l'absence de transmission de listes nominatives, il n'est pas possible de vérifier l'exactitude des données, en lien avec les services de la préfecture.

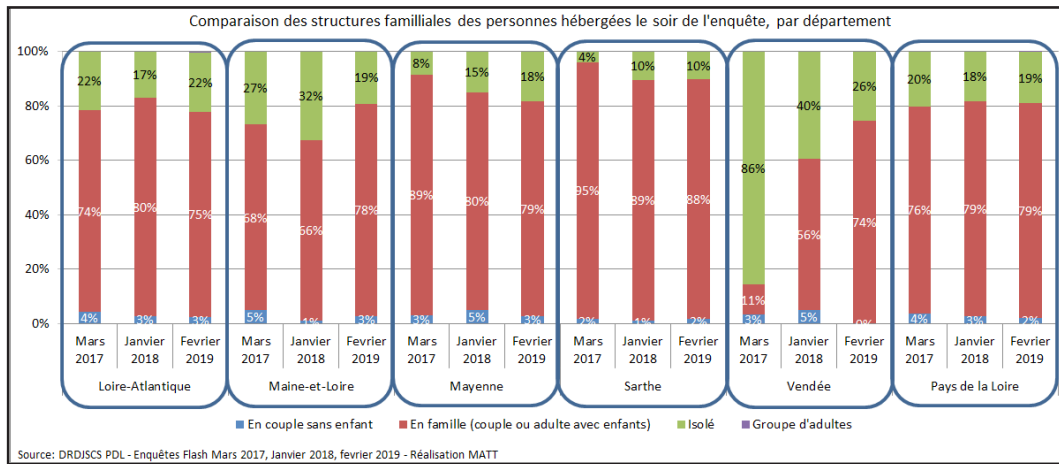
**\*Ne pouvant accéder à un logement** : Il s'agit des personnes hébergées «en conséquence des procédures du droit d'asile», c'est-à-dire:

- des primo-arrivants en attente d'un rendez-vous au guichet unique pour demandeur d'asile,
- des personnes en attente d'une place dans un dispositif asile (HUDA, CADA, ATSA, PRADHA)
- des déboutés.

Il s'agit également de toute autre personne en demande de régularisation ou sans papier.

**Programme 177** - Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

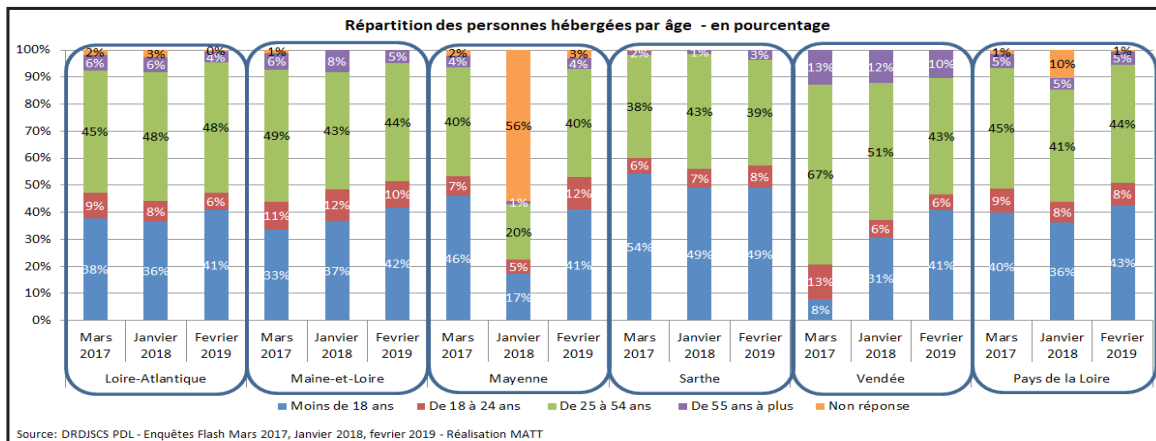
## Une majorité de personnes en famille



79% des personnes hébergées le 25 février 2019 en Pays de la Loire sont des personnes en famille, comme en 2018. Les 1 600 personnes hébergées représentent 708 ménages, 1 261 personnes sont en famille et elles sont en moyenne 2,3 par ménage (contre 3,3 en 2018).

382 personnes relèvent du droit commun, soit 81 ménages, avec en moyenne 1,6 personnes par ménage. Parmi elles, 58% sont en famille avec en moyenne 2,7 personnes par famille. Avec 42% de personnes isolées c'est la catégorie qui regroupe le plus de personnes seules.

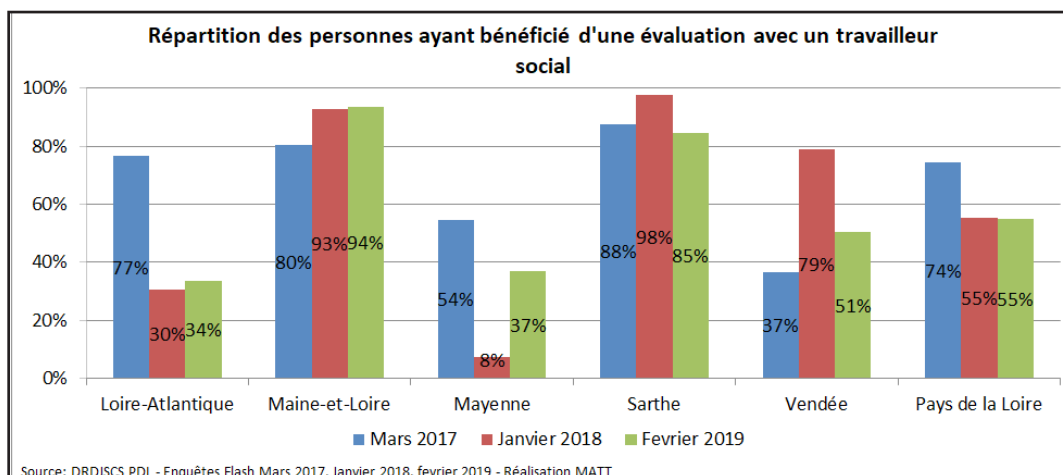
## La moitié des personnes hébergées ont moins de 25 ans

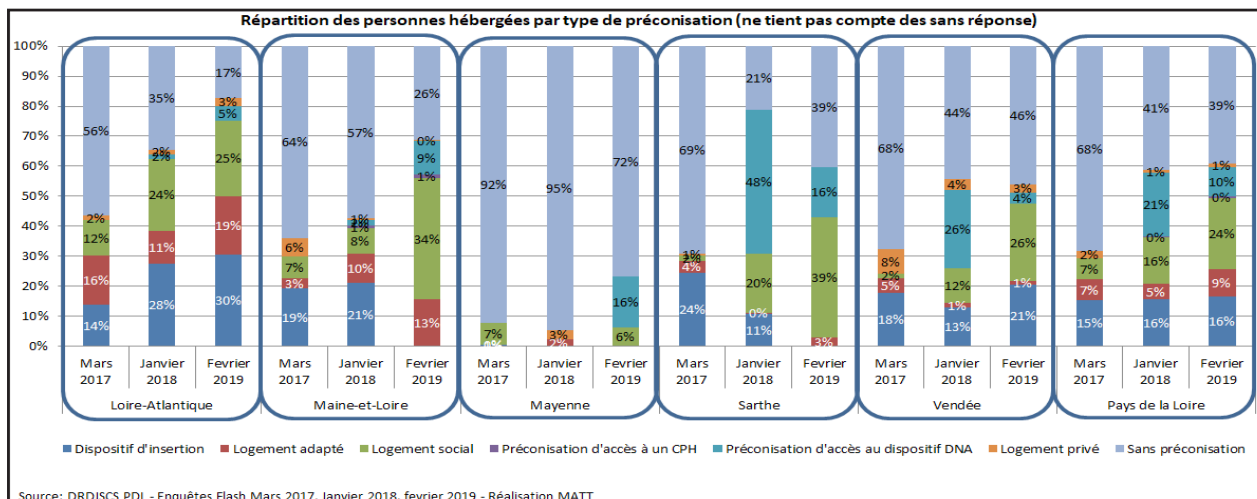


Dans la région Pays de la Loire, les deux tranches d'âge les plus représentées dans l'hébergement d'urgence sont les moins de 18 ans et les 25-54 ans qui représentent respectivement 43% et 44%. Ces chiffres sont cohérents avec la proportion de personnes en famille. La moyenne d'âge des personnes hébergées le soir de l'enquête est de 23 ans. Pour les personnes en famille, l'âge moyen est de 19 ans contre 41 ans pour les couples sans enfant et de 39 ans pour les personnes isolées.

Les catégories les plus jeunes avec 22 ans de moyenne sont les «sans-papiers», les «primo-arrivants» et les «dublins». Avec 26 ans de moyenne d'âge, le «droit commun» est la catégorie la plus âgée de l'ensemble de la région des Pays de la Loire. Lorsque l'on regarde particulièrement les 18-24 ans, on constate qu'ils relèvent à 22% du droit commun. Quant aux 55 ans et plus, ils représentent 5% des personnes hébergées et 43% d'entre eux relèvent du droit commun.

## Des évaluations sociales non systématiques dans tous les départements



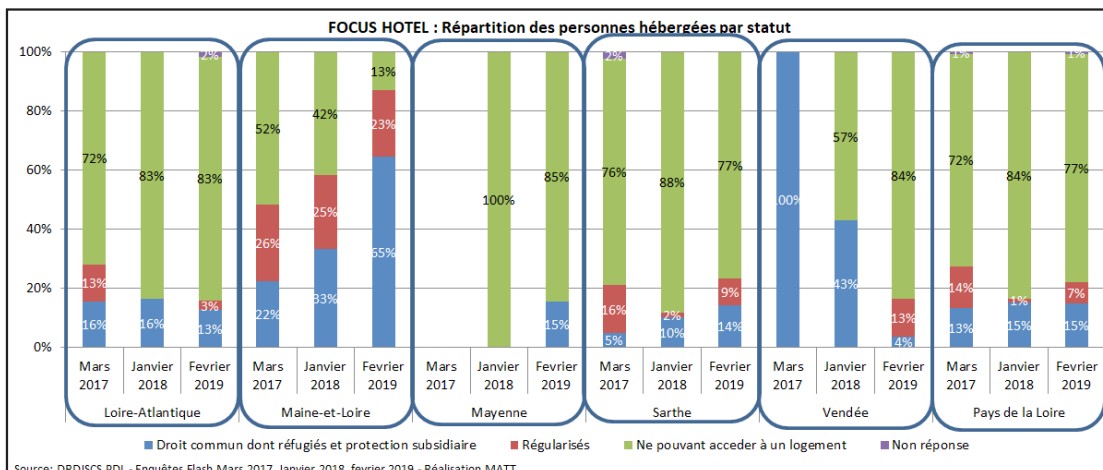


Source: DRDJSCS PDL - Enquêtes Flash Mars 2017, Janvier 2018, février 2019 - Réalisation MATT

Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation avec un travailleur social est stable par rapport à 2018. La nuit du 25 février 2019, 882 personnes, soit 55% ont eu une évaluation mais il faut tenir compte de la part importante de non réponse à la question (31%). **La part des personnes sans préconisation continue à diminuer dans la région passant de 68% en mars 2017 à 39% en février 2019.**

**Les préconisations les plus fréquentes en février 2019 sont à 24% la préconisation d'accès à un logement social (contre 7% en 2017), puis à un dispositif d'insertion (16%) et à un dispositif asile (10%).** En effectif, les préconisations d'accès à un logement social ont fortement augmenté puisque 187 personnes sont concernées en 2019 contre 74 en 2017.

## FOCUS - PERSONNES HEBERGEES A L'HÔTEL : 25% de personnes hébergées à l'hôtel. Principalement des personnes «issues de la demande d'asile»



Source: DRDJSCS PDL - Enquêtes Flash Mars 2017, Janvier 2018, février 2019 - Réalisation MATT

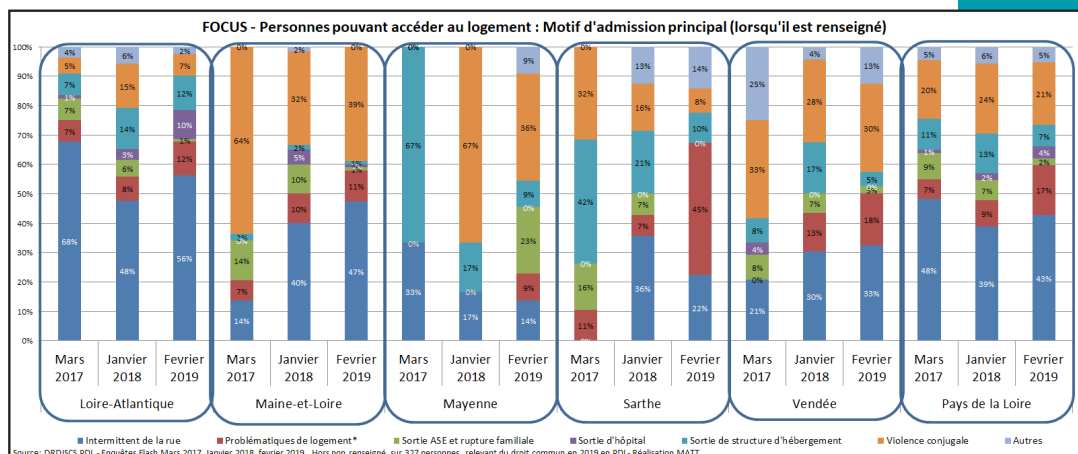
**77% des personnes hébergées à l'hôtel ne peuvent accéder à un logement en raison de leur statut administratif en 2019.** 44% se déclarent demandeurs d'asile ou dublin, 32% sans papiers et 1% primo-arrivants. Les personnes hébergées à l'hôtel sont à 96% en famille.

**72 personnes relèvent du droit commun.** Parmi elles, 11 sont réfugiées ou bénéficiant de la protection subsidiaire. Dans les motifs d'admission, les personnes de droit commun sont principalement «intermittentes de la rue» (44%) ou victimes de violence conjugale (38%).

## FOCUS - Personnes pouvant accéder au logement : Une majorité d'intermittents de la rue

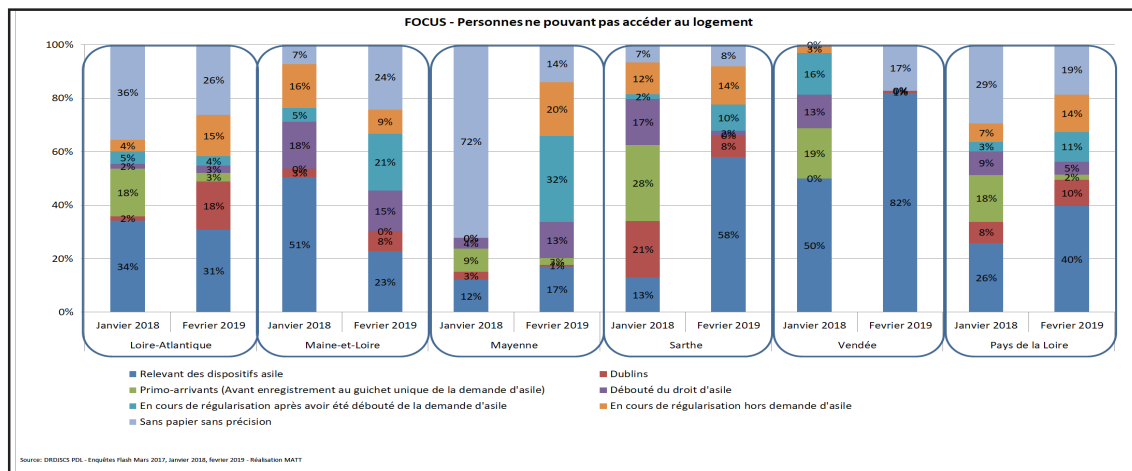
Si l'on regarde plus particulièrement le motif d'admission principal des personnes pouvant accéder à un logement, **les personnes les plus précaires («intermittents de la rue») sont les plus nombreuses (43% - 140 personnes en février 2019)**

La seconde catégorie la plus importante reste les personnes victimes de violence conjugale avec 21% en 2019. En effectif, on passe de 62 personnes en 2018 à 70 personnes en 2019.



Source: DRDJSCS PDL - Enquêtes Flash Mars 2017, Janvier 2018, février 2019, Hors non renseigné, sur 327 personnes relevant du droit commun en 2019 en PDL - Réalisation MATT

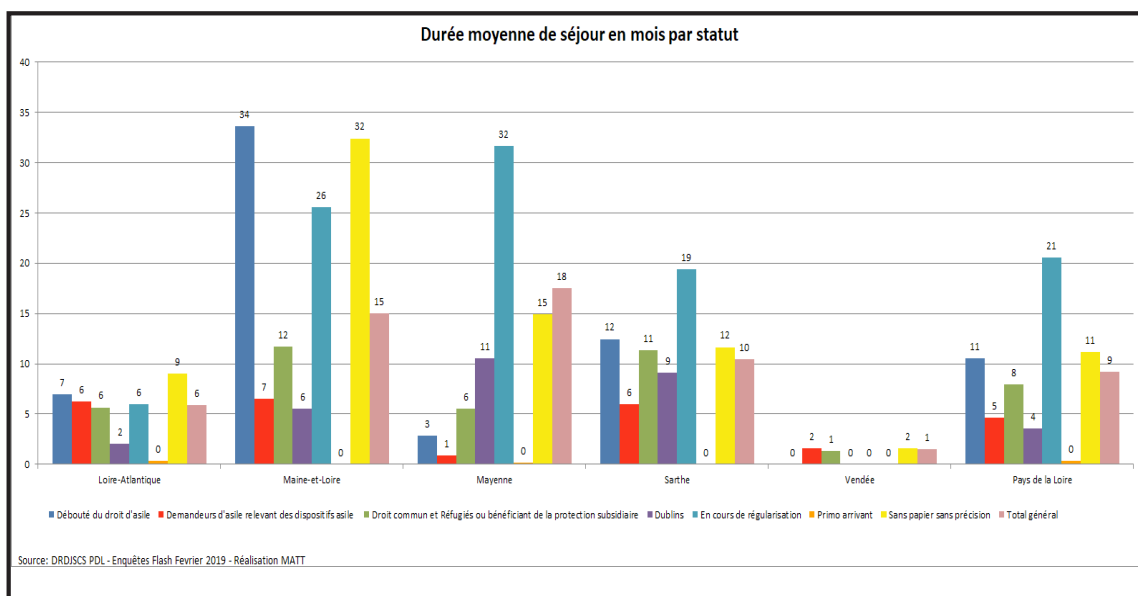
## FOCUS - Public ne pouvant accéder à un logement : Une augmentation des personnes relevant d'un dispositif asile



Le 25 février 2019, parmi les personnes ne pouvant accéder à un logement, les personnes relevant des dispositifs asile sont **les plus nombreuses (40% soit 408 personnes dans la région)**. Lors de l'enquête, 102 «dublins» étaient hébergés, passant de 8% en 2018 à 10% en 2019.

En revanche la proportion des primo-arrivants a diminué de 18% à 2% en 2019. Le nombre de personnes en cours de régularisation augmente passant de 98 personnes en 2018 à 257 en 2019. Elles représentent 16% de l'ensemble des personnes hébergées en urgence.

## Une durée moyenne de séjour de 9 mois



En moyenne, les personnes hébergées sont dans la structure qui les héberge depuis 9 mois pour l'ensemble de la région. L'écart entre les départements est important allant d'un mois en Vendée à 18 mois en Mayenne. Ce chiffre a toutefois beaucoup diminué puisqu'il était de 23 mois en mayenne en 2018.

**Par rapport au statut, ce sont les personnes en cours de régularisation qui ont la durée de séjour la plus longue (21 mois).** A l'inverse, les primo-arrivants ont la plus faible ancienneté avec moins d'un mois dans les structures d'hébergement d'urgence. Les personnes de droit commun sont en moyenne hébergées en urgence depuis 5 mois.